



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2024

Date de convocation : 16 mai 2024	Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 16 mai 2024	Nombre de conseillers présents : 15
	Nombre de conseillers votants : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-trois mai, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 16 mai 2024.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes FILLATRE, EYHERABIDE, TRIMBOUR, M. VUITRY, Mme VUITRY, M. PIERROT

Ont donné pouvoir : M. Olivier CARNOT à M. Rémi HEUDE
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Marie-Claire CHAMBARET
M. Bernard JACQUET à M. Alain PRAT

Absents excusés : Mme Laetitia LAUTRU, M. Thomas FILLATRE, M. Erwan MERLET, M. Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGERE

N° 2024 / V / 7 – 5.3 **Election des représentants et des personnes qualifiées de la commune au Conseil d'administration des Résidences du Val d'Essonne**

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.315-10 et L.315-11, R.315-6, R.315-11 et R.315-14,
VU le décret n° 2005-1260 du 4 octobre 2005 modifiant le Code de l'action sociale et des familles et relatif à la composition des Conseils d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux locaux et aux modalités de désignation de leurs membres,
VU la délibération n° 2023 / X / 1 – 8.5 du Conseil municipal du 28 novembre 2023 approuvant la création de l'établissement public intercommunal d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EIH PAD), dénommé « Les Résidences du Val d'Essonne », création issue de la fusion de la Résidence d'Hautefeuille de Saint-Vrain, de la Résidence Amodru de La Ferté-Alais et de la Résidence Degommier de Cerny,
VU le protocole d'accord sur la gouvernance et le fonctionnement de l'EHPAD public intercommunal,
CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration des Résidences du Val d'Essonne est composé, notamment, de 3 représentants du Conseil municipal de la commune de Cerny, dont le Maire et de 3 personnalités qualifiées désignées par les Conseils municipaux des 3 communes de rattachement (1 personne qualifiée désignée par chaque Conseil municipal),

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder, à l'élection des représentants de la commune, autre que le Maire, au scrutin secret et à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second, CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la désignation d'une personne qualifiée en fonction de ses compétences dans le champ d'intervention de l'établissement ou en matière d'action sociale ou médico-sociale,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

DÉCIDE de voter à main levée, pour l'élection des représentants de la collectivité,

DÉCIDE, en vue de procéder à l'élection des 2 représentants de la collectivité, de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès de Madame le Maire, des listes de candidats.

Après appel des candidatures, la liste suivante est proposée :

- François LACOMME
- Joëlle VUITRY

Une seule liste étant présentée, **les représentants de la commune au Conseil d'administration** de l'établissement public intercommunal d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Résidences du Val d'Essonne » sont :

Marie-Claire CHAMBARET, Maire
François LACOMME
Joëlle VUITRY

DÉCIDE, en vue de procéder à la désignation de la personne qualifiée entrant dans le champ d'intervention de l'établissement ou en matière d'action sociale ou médico-sociale, de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès de Madame le Maire, des listes de candidats.

Après appel des candidatures, la candidature de Sylvie BARBERI, en tant que Présidente de l'Association de services, d'Aide Ménagère à Domicile et de Transport Accompagné est proposée.

Une seule candidature étant présentée, **la personne qualifiée désignée par le Conseil municipal**, en raison de ses compétences dans le champ d'intervention de l'établissement ou en matière d'action sociale ou médico-sociale, **pour faire partie du Conseil d'administration** de l'établissement public intercommunal d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Résidences du Val d'Essonne », est:

Sylvie BARBERI
Présidente de l'Association de services, d'Aide Ménagère à Domicile
et de Transport Accompagné (ASAMDTA) de Cerny

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET
Maire de Cerny



Signature